Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 049-214900417-20230314-DCM2023_03_032-DE

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2023

Convocation du 10/03/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 19

L'An deux mille vingt-trois, le quatorze du mois de mars à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de mars, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, LE SAGE Gwénaëlle, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien , GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

Secrétaire de séance : M. Guillaume DUDÉ

DCM2023-03-032 **Télérelève des compteurs d'eau (concentrateur)**
Acte 5.7.7 : Institution et vie politique – Intercommunalité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération (CASVL) souhaite mettre en place la télérelève des compteurs d'eau sur son territoire.
Un marché de déploiement d'un réseau de connectivités a été notifié par la Communauté d'Agglomération à l'entreprise SOGETREL en mars 2022.
SOGETREL se charge du déploiement des antennes (gateways) et son sous-traitant REQUEA se charge de créer les plateformes et le réseau LoRaWAN, nécessaire pour la télérelève des compteurs d'eau potable. Ce réseau n'est pas privé, il est ouvert, mais est exploité exclusivement par la CASVL pour les 14 prochaines années.
SOGETREL fait appel à un sous-traitant (BEN TELECOM) pour l'installation des antennes.
Une convention pour l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau (concentrateur) est proposé à la signature entre la commune, la communauté d'agglomération et la société SOGETREL. Ainsi la commune autorise l'implantation d'un concentrateur sur un pignon de la salle omnisports.
A charge pour la commune de prévenir SOGETREL si ses interventions ont un impact sur le concentrateur : coupure électrique, démontage antenne.
SOGETREL se charge de l'installation et de la maintenance de ses équipements (délai de prévenance d'intervention de la mairie : 5 jours). La convention sera conclue jusqu'au 31 décembre 2036.

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 049-214900417-20230314-DCM2023_03_032-DE

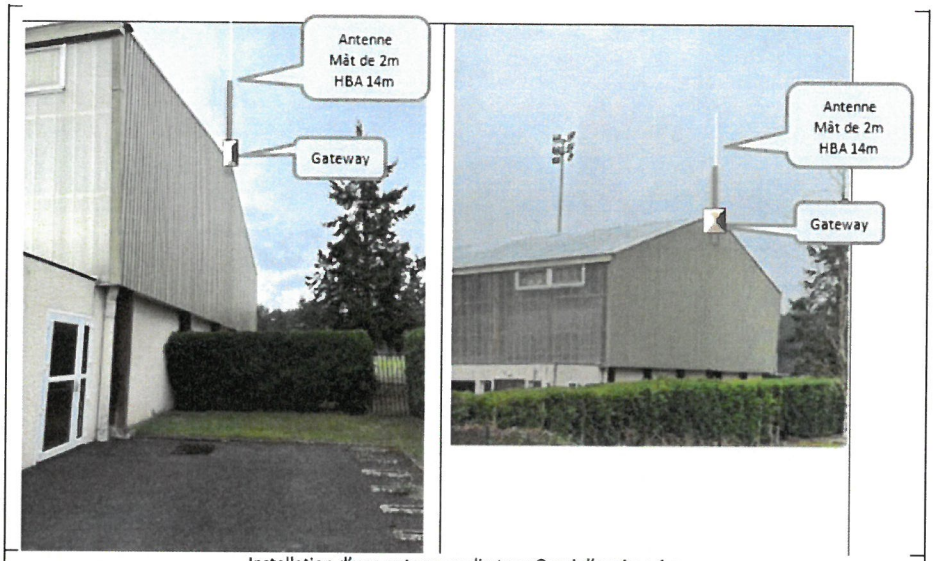

Installation d'une antenne radio type Omni d'environ 1m
Fixation sur un mât de 2m
HBA 14m

Commentaire général :

- Pose d'un mât de 2m
- Installation d'une antenne radio type Omni d'environ 2m

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Émet un avis favorable pour la réalisation des travaux indiqués ci-dessus, approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Guillaume DUDÉ

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

MAIRIE DE BRAIN-SUR-ALLONNES (Maine-et-Loire)